

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Avis n° 2010-03 de la Commission consultative des trésors nationaux

NOR : MCCC1014077V

Saisie par le ministre de la culture et de la communication, en application de l'article 7 du décret n° 93-124 du 29 janvier 1993 modifié relatif aux biens culturels soumis à certaines restrictions de circulation,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 111-2 et L. 111-4 ;

Vu le décret n° 93-124 du 29 janvier 1993 modifié relatif aux biens culturels soumis à certaines restrictions de circulation, notamment son article 7 ;

Vu la demande de certificat d'exportation déposée le 16 mars 2010, relative à un microscope optique, signé « Le Bas aux Galeries du Louvre », époque Régence, bronze doré, laiton, acier, étui en maroquin ;

La Commission régulièrement convoquée et constituée, réunie le 16 avril 2010 ;

Après en avoir délibéré ;

Considérant que le bien pour lequel le certificat d'exportation est demandé est un remarquable microscope optique, composé de deux lentilles, de provenance française et datant probablement d'époque Régence ; qu'il représente un témoin important de la production des fabricants français d'instruments scientifiques à la charnière des xvii^e et xviii^e siècles, qui correspond à l'époque où ils commencent à égaler les créations issues d'autres pays européens, restés longtemps en avance dans ce domaine ; que la signature présente sur l'instrument indique, de manière sûre, sa conception par une famille d'opticiens, installée dans la partie du Louvre allouée aux artisans et réputée pour la qualité et la finesse de ses lentilles d'optique, qui a peut-être bénéficié des conseils du savant néerlandais Christian Huygens ; que son activité, initiée par Philippe-Claude Le Bas puis poursuivie par sa veuve et son fils, est attestée du dernier quart du xvii^e siècle jusqu'à 1721 ; qu'outre ses qualités techniques la facture soignée de ce microscope, qui est conservé dans son écrin d'origine et avec quelques accessoires, l'apparente aussi à un objet d'art par la préciosité du décor naturaliste gravé sur l'objectif et le raffinement de la monture en bronze doré ; que ce rare modèle, qui marque le début de l'alliance entre la mécanique et l'optique et préfigure déjà les perfectionnements apportés au milieu du xviii^e siècle par d'autres fabricants français, apparaît comme un jalon essentiel dans le développement des instruments scientifiques, encore sans équivalent dans les collections publiques françaises, qui ne conservent que des exemplaires postérieurs de quelques décennies ;

Qu'en conséquence cette œuvre présente un intérêt majeur pour le patrimoine national du point de vue de l'histoire et de l'art et doit être considérée comme un trésor national,

Emet un avis favorable au refus du certificat d'exportation demandé.

Pour la Commission :

Le président,

E. HONORAT